

Assemblée bourgeoise du mercredi 2 novembre 2011 à 19h45 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée bourgeoise a été convoquée par le journal officiel n° 36 du 19 octobre 2011 ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

- 1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 01.06.2011.**
- 2. Statuer sur l'octroi d'un droit de superficie en faveur de Joël et Anne-France Tschannen grevant la parcelle n° 354 sur une surface de 5'800 m² comprenant la vente de l'ancien rural pour un montant de Fr. 60'000.00.**
- 3. Statuer sur l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la Commune mixte de Mervelier grevant la parcelle n° 356 pour une surface de 8'820 m² pour la construction d'une cabane forestière.**
- 4. Divers.**

Nomination d'un président et d'un scrutateur

Madame Béatrice Kottelat est proposée et nommée Présidente de cette assemblée.
Messieurs Michel Kottelat et Mathieu Kottelat sont proposés et nommés scrutateurs par l'assemblée.
Il y a 20 personnes présentes.

Béatrice Kottelat ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 01.06.2011

L'assemblée l'accepte à l'unanimité par une levée de main.

2. Statuer sur l'octroi d'un droit de superficie en faveur de Joël et Anne-France Tschannen grevant la parcelle n° 354 sur une surface de 5'800 m² comprenant la vente de l'ancien rural pour un montant de Fr. 60'000.00

Rapporteur : André Marquis

Un bail à long terme avec droit de superficie pour une durée de 36 ans sera établi par le Conseil communal et le Service de l'économie rurale.

Ce projet a été présenté à la commission bourgeoise.

Questions

Mathieu Kottelat souhaite savoir qu'est-ce qui se passe à la fin du bail des 36 ans. André Marquis explique que la commune mixte de Mervelier rachètera ce rural au prix de rendement. André explique également que le prix de rendement actuel est de Fr. 40'000.00 mais que la vente est fixée à Fr. 60'000.00. Le paiement de cette vente s'effectuera comme suit :

- Fr 20'000.00 de suite
- Fr. 40'000.00, prêt sur 8 ans avec un taux d'intérêts de 1.5 %.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte par 14 « OUI » l'octroi de ce droit de superficie en faveur de Joël et Anne-France Tschannen grevant la parcelle n° 354 sur une surface de 5'800 m² comprenant la vente de l'ancien rural pour un montant de Fr. 60'000.00.

3. Statuer sur l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la Commune mixte de Mervelier grevant la parcelle n° 356 pour une surface de 8'820 m² pour la construction d'une cabane forestière.

Rapporteur : André Marquis

Le Conseil communal a comme nouveau projet la construction d'une cabane forestière. Suite à un appel à la population, trois lieux ont été proposés par les citoyens :

- Les Fiattes
- Sous le Bois
- La Neuvevie

Suite à une visite sur place du service de l'aménagement du territoire et de l'office de l'environnement, il s'avère que seul le site de la Neuvevie est à retenir. En effet, les deux autres lieux sont protégés :

- Les Fiattes : protection des paysages et de la nature. Ce site pose aussi problème pour les places de stationnement et également pour la mise au niveau du terrain.
- Sous le Bois : protection des eaux.

Questions

Mireille Marquis demande pour qui est destinée une cabane forestière. André Marquis répond que c'est un endroit ouvert à tous.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte par 17 « OUI » l'octroi du droit de superficie en faveur de la commune mixte de Mervelier grevant la parcelle n° 356 pour une surface de 8'820 m² pour la construction d'une cabane forestière.

4. Divers.

Pâturage Maître Chésal

Jean-Claude Kottelat demande à faire nettoyer ce pâturage. André Marquis répond positivement.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 20h05.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE

PRESIDENTE
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier